



PREFECTURE REGION CENTRE

Arrêté n °2013270-0001

**signé par DIRECCTE
le 27 Septembre 2013**

**Rég - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du
Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**

ARRETE autorisant l'augmentation du titre
alcoométrique naturel pour l'élaboration des
vins de la récolte 2013

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE**

ARRETE
autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel
pour l'élaboration des vins de la récolte 2013

Le Préfet de la Région Centre
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique ») modifié ;
Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié,
Vu le code général des impôts ;
Vu le code rural et de la pêche maritime ;
Vu le code de la consommation ;
Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2013 portant délégation de signature administrative à M. Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'avis du CRINAO du Bassin Val de Loire réuni le 2 septembre 2013,
Sur proposition du Délégué territorial de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
Sur proposition du Représentant territorial de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la pêche,

ARRETE

Article 1 : L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2013, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre, le directeur régional des douanes et droits indirects de la région Centre, le délégué territorial de l'INAO et le représentant territorial de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre.

Fait à Orléans le 27 septembre 2013
Le Préfet et par délégation,
le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,
Signé : Patrice GRELICHE

ANNEXE

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites Vin bénéficiant d'une appellation géographique protégée

Nom de l'appellation d'origine contrôlée/appellation d'origine protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement Maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre Des raisins (g/l de Moût)	Titre alcoométrique Volumique naturel Minimal (% vol.)	Titre alcoométrique Volumique total maximal Après enrichissement (% vol.)
AOP Bourgueil					1% vol.			
AOP Cheverny					1% vol.			
AOP Chinon					1% vol.			
AOP Coteaux du Loir				Indre-et-Loire	1% vol.			
AOP Coteaux du Vendomois					1% vol.			
AOP Cour-Cheverny					1% vol.			
AOP Crémant de Loire				Indre-et-Loire, Loir-et-Cher	1% vol.			
AOP Montlouis sur Loire					1% vol.			
AOP Orléans					1% vol.			
AOP Orléans-Cléry					1% vol.			
AOP Rosé de Loire				Indre-et-Loire, Loir-et-Cher	1% vol.			
AOP Saint Nicolas de Bourgueil					1% vol.			
AOP Touraine					1% vol.			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Amboise					1% vol.			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Azay-le-Rideau					1% vol.			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Chenonceaux					1% vol.			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Mesland					1% vol.			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Oisly					1% vol.			
AOP Touraine Noble Joué					1% vol.			
AOP Valençay					1% vol.			
AOP Vouvray					1% vol.			
AOP Sancerre					1% vol.			
AOP Reuilly					1% vol.			
AOP Quincy					1% vol.			
AOP Menetou-Salon					1% vol.			
AOP Coteaux du Giennois					1% vol.			
AOP Chateaufort					1% vol.			

**Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites
Vin bénéficiant d'une indication géographique protégée**

Nom de l'indication géographique protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département(s) concerné(s)	Limite d'enrichissement Maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre Des raisins (g/l de moût)	Titre alcoométrique Volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal Après enrichissement (% vol.)
IGP Val de Loire				Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	2% vol.			
IGP Coteaux du Cher et de l'Amon					2% vol.			

**Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites
Vin ne bénéficiant pas d'une indication géographique**

Départements (ou parties de département)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Limite d'enrichissement Maximal (% vol.)
Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret				2% vol.